

Arrêté du Président du Pôle Métropolitain de l'Artois

Arrêté portant désignation de Madame Nathalie DELBART en qualité de représentante du Président dans la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Le Président du Pôle Métropolitain de l'Artois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu la délibération N°2016/PMA0011 en date du 09 mai 2016 portant constitution de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent ;

CONSIDERANT que le Président peut désigner l' élu qui sera chargé de le représenter au sein de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent ;

ARRETE :

Article 1 : Madame Nathalie DELBART, membre titulaire du Comité Syndical, est désignée en qualité de Représentante du Président du Pôle Métropolitain de l'Artois dans la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent du Pôle Métropolitain de l'Artois.

Article 2 : En sa qualité de Représentante du Président, délégation de fonction et de signature est attribuée à Madame Nathalie DELBART, sous la surveillance et la responsabilité du président, pour accomplir toutes les formalités et conduire les missions dévolues à la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

A ce titre, elle dispose de tout pouvoir pour convoquer, présider les travaux et les séances de ladite commission, signer tout courrier, rapport, procès-verbal ou compte-rendu retraçant les avis et décisions émis par la commission dans le cadre de ses travaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à Madame Nathalie DELBART, il sera affiché dans les lieux habituels réservés à cet effet, publié et transmis au Représentant de l'Etat. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté.



Fait à Lens, le 22/01/2018

Le Président,

Alain Wacheux